



Changement de prénom

MAIRIE

Place Roger Salengro
69150 Décines-Charpieu

- ▶ Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30, 13h30-17h ;
- Mardi : 8h30-18h30
- Jeudi : 13h30-17h
- ▶ Accueil : 04 72 93 30 30



Retrouvez toute les infos
en ligne sur

- ▶ www.decines-charpieu.fr
- Rubrique : espace citoyen



MAIRIE

Place Roger Salengro

69150 Décines-Charpieu

- ▶ Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30, 13h30-17h ;
Mardi : 8h30-18h30
Jeudi : 13h30-17h
- ▶ Accueil : 04 72 93 30 30

Qui ?

- ▶ Toute personne peut demander un changement de prénom lorsqu'elle peut en justifier l'intérêt légitime.

Comment ?

- ▶ En demandant un dossier auprès de la mairie du lieu de naissance ou de résidence.
- ▶ En déposant ce dossier complété avec toutes les pièces nécessaires à la justification de l'intérêt légitime (témoignages, carnets scolaires, contrats de travail, attestations...).

Pièces à fournir ?

- ▶ Copie intégrale originale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.
- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (originaux de factures eau, électricité, gaz, quittance de loyer éditée par un organisme...).
- ▶ Justificatifs d'identité originaux et en cours de validité du requérant majeur ou du responsable légal pour l'enfant mineur.
- ▶ Livret de famille.
- ▶ Consentement de l'enfant mineur âgé de plus de 13 ans à la date de la demande.
- ▶ Certificat de coutume pour les demandeurs de nationalité étrangère.

Délais estimatifs ?

- ▶ Examen du dossier sous 30 jours ou selon délai des services du procureur de la République en cas de saisine de celui-ci.

Coût ?

- ▶ Gratuit

Informations complémentaires

- ▶ **Si hébergé :** attestation écrite + photocopie du titre d'identité + justificatif de domicile de l'hébergeant.